

Décret

Générale

colonial

Décret n° du 2 mai 1939 portant approbation des dispositions de l'arrêté n° 383 en date du 14 avril 1939 du Gouverneur de la Côte française des Somalis, attribuant une indemnité spéciale temporaire aux fonctionnaires et agents des cadres européens en service dans cette colonie.

n° 383 en

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 mai 1939

Numéro JO
n° 510 du 31/05/1939

Date du numéro
31 mai 1939

VISAS

Le Président de la République française, Sur la proposition du Ministre des colonies, Vu le décret du 2 mai 1910 portant règlement sur la solde et les accessoires de solde du personnel colonial et les textes qui l'ont modifié,

TEXTE INTÉGRAL

Article unique, — Sont approuvées les dispositions de l'arrêté n° 383 en date du 14 avril 1939 portant attribution d'une indemnité spéciale temporaire aux fonctionnaires et agents des cadres européens en service à la Côte française des Somalis.

ALBERT LEBRUN. Par le Président de la République : Le Ministre des colonies. Georges

MANDEL